



## BULLETIN D'INSCRIPTION – FORMATION FNEHAD

*Un bulletin par inscription et par participant à adresser à la FNEHAD :  
40, rue du Fer à Moulin, 75005 Paris – Fax : 01 55 43 09 04 – Courriel : formation@fnehad.fr*

**NOM DE LA FORMATION :**

Code : ..... Date : ..... Coût : .....

**EMPLOYEUR**

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Tel : .....

**RESPONSABLE DE FORMATION CONTINUE**

Nom : .....  
 Ligne direct : ..... Courriel : .....

**STAGIAIRE**

Nom : ..... Nom de naissance (si différent du nom) : .....  
 Prénom : ..... Date de naissance : .....  
 Adresse d'exercice principal : .....  
 .....  
 Fonction : .....  
 Mode d'exercice dominant (> 50%) :  salarié  libéral  mixte  service de santé des armées  
 N° RPPS : ..... ou N° ADELI : .....  
 Ligne directe : ..... Courriel : .....

**PRISE EN CHARGE**

**A titre personnel** (formation financée par le stagiaire sur son temps personnel) :  
 Adresse personnelle : .....  
 .....  
 Tel personnel : ..... Courriel personnel : .....

**Au titre de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue**  
 Par l'organisme de formation suivant (nom et adresse) .....  
 .....

**Facture à adresser à** (si différente de la réponse précédente) :  
 l'employeur (préciser le service destinataire) .....  
 Autre (préciser) .....

**PAIEMENT**

chèque libellé au nom de la FNEHAD D'une somme totale de .....euros  
 virement bancaire

Je soussigné ..... accepte les conditions d'inscription (cf programme de formation)  
 Cachet de l'établissement : ..... Date et signature : .....



## CONDITIONS GENERALES

### *Offre de formation réservée aux adhérents de la FNEHAD*

#### **Conditions d'inscription et moyens de paiement**

Votre inscription sera considérée comme définitive à réception de votre demande d'inscription formalisée par l'envoi du bulletin rempli et signé. Une confirmation par voie électronique est adressée. Pour les formations limitées à 15 ou 20 personnes, les inscriptions sont limitées à 2 par établissement adhérent. Tous les tarifs sont indiqués TTC. Le règlement du prix de la formation est à effectuer avant le jour de la formation, soit par virement bancaire, soit par chèque. En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. Pour les organismes soumis au code des marchés publics, après réception de la facture et « service fait », le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours.

**Pour tout virement bancaire, merci d'indiquer sur le libellé du virement au minimum le numéro d'adhérent sous la forme ADHXXX et la date de la formation sous la forme FORMXX/XX/XX**

#### **Conditions d'annulation**

En cas d'annulation notifiée par l'établissement entre 3 jours et 8 jours ouvrés avant la date de la session, des pénalités seront facturées à hauteur de 50% du montant total TTC de l'inscription. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrés avant la formation, les frais d'inscription seront dus en totalité.

#### **Annulation et report du stage par la FNEHAD**

Dans certaines circonstances, la FNEHAD pourra être amenée à annuler ou à reporter une formation. Dans ces cas, elle en avertit au plus tôt et dans la mesure du possible l'établissement et/ou le stagiaire qui seront intégralement remboursés du montant de l'inscription.

#### **Lieu et déroulement de la session de formation**

Le lieu exact de formation sera précisé environ 4 semaines avant la date de la session de formation. La FNEHAD se réserve le droit de remplacer un animateur ou un contenu de son programme si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Sauf exception, les sessions de formation commenceront à 9h. Un questionnaire d'évaluation sera remis à la fin de chaque session que chaque stagiaire pourra retourner à la FNEHAD.

#### **Repas, hébergement et déplacements**

Les déjeuners sont organisés par la FNEHAD et inclus dans le tarif. Les frais d'hébergement et de déplacement sont à la charge directe des établissements et/ou des inscrits.